

Compte rendu du conseil Municipal du 13 mai 2010

Commission Environnement

Assainissement

Poste de refoulement

Mr Sénéjean fait le point sur l'état d'avancement de la signature du protocole d'accord qui doit intervenir entre les différentes parties (commune, experts, assurances, entreprises). Les travaux de remise en état devraient pouvoir démarrer dans les prochains mois.

Financement

Mr Le Maire fait part au conseil de la réunion qui a eu lieu le 18/03/2010 avec le Cabinet Sud Infra et les financeurs (Agence de l'eau, Conseil général).

L'agence de l'eau maintient sa subvention qui avait été accordée sur la totalité du projet mais en ce qui concerne le Conseil Général le taux passe de 40 % à 25 % pour les tranches conditionnelles qui restent à réaliser.

La demande d'aide auprès du Conseil Général n'ayant pas été sollicité initialement (2006-2007) dans sa globalité la diminution du financement annoncé jusqu'alors de 80 % passe de la sorte à 65 % pour les 2 tiers des travaux restant à réaliser sur ce projet.

Travaux

Le Cabinet Sud Infra avance dans l'élaboration de la nouvelle étude du projet d'assainissement.

Cette dernière a fait apparaître en ce qui concerne le réseau d'eaux pluviales du secteur de la rue François d'Estaing des contraintes altimétriques, la cohabitation entre plusieurs réseaux existants et projetés, avec par endroits une très faible largeur de rue entre les habitations, les nécessités de terrassements pour la pose d'une buse (prévue d'1m20) et la garantie de ne pas déstabiliser les habitations riveraines rendent le projet tel qu'initialement prévu quasiment irréalisable.

Consulté à ce sujet le service de la Police de l'Eau a donné son accord à la proposition du Cabinet Sud Infra de réduire cette buse à un diamètre d'1 mètre et afin de conserver la capacité d'écoulement du réseau pluvial la voirie serait réalisée avec un profil en travers en V. Cette modification interviendra dans le cadre de l'opération Cœur de Village qui sera menée conjointement aux travaux d'assainissement.

Cette étude fait apparaître également dans le secteur de la Coussanne que pour des raisons altimétriques par rapport au niveau du lit de la rivière, des problèmes non évoqués dans le projet initial, rendent difficile le raccordement du réseau au point laissé en attente...

D'autre part la réglementation au titre de la loi sur l'eau ayant évolué ces travaux seront soumis à une étude plus complexe de la part service de la Police de l'Eau.

Bijoux d'Estaing

Mr Sénéjean fait part au conseil de l'audience avec Mr Unal Expert désigné par le TGI de Rodez qui a eu lieu le 27 avril 2010 en présence des avocats des deux parties et de Mr Gérard Maillebauu. Des pièces comptables et financières complémentaires ont été demandées par l'expert à Mr Gérard Maillebauu, l'affaire suit son cours.

Bibliothèque

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de prendre une délibération pour déléguer la gestion de la Bibliothèque à l'Association Culture et Gastronomie. Le conseil après en avoir délibéré approuve cette délégation et autorise Mr Le Maire à signer la convention à intervenir entre les parties.

Equipement Mobilier et Informatique

Monsieur Le Maire rappelle que lors de sa séance du 12/12/2008, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une opération de restauration d'un bâtiment communal à usage de bibliothèque et de salle multimédia.

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération afin de solliciter auprès de la DRAC une subvention concernant le mobilier et l'équipement informatique de la bibliothèque :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'acquisition du mobilier et de l'équipement informatique pour un montant de 30 455 .95 € HT soit 35 710.79 € TTC qui se décompose comme suit
- mobilier : 24 256.95 € HT soit 28 296.78 € TTC
- Informatique : 6 199.00 € HT soit 7 414.00 € TTC
- De solliciter de la direction Régionale des Affaires Culturelles une aide financière la plus élevée possible,
- d'autoriser Mr Le Maire à signer toutes les pièces contractuelles inhérentes à ce dossier.

Voirie

Convention ATESAT

Monsieur le Maire rappelle que la convention ATESAT (assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) mise en place pour un an, renouvelables deux années consécutives, arrive à échéance fin 2009 et qu'il convient d'en renouveler le conventionnement avec la Direction Départementale du Territoire (DDT) début 2010.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter le renouvellement de la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier les missions, à signer la convention avec l'Etat (DDT) et à inscrire la dépense au budget 2010.

Stationnement

Mr Le Maire précise au conseil qu'à la suite de l'aménagement de l'Allée du 19 mars (Chemin du Moulin d'Olt) et du débarcadère dans le cadre du schéma Eaux Vives pour les activités nautiques (canoë-kayak), **39 places** de parking seront disponibles dans les prochains jours après la réception des travaux soit une augmentation de près du double de la capacité antérieure.

En outre, 18 places ont été matérialisées devant la salle d'animation par Mr Valdenaire ce qui permet un stationnement mieux maîtrisé sur cette place.

Un aménagement va être réalisé entre l'aubette sanitaire et le central téléphonique pour y installer les containers d'ordures ménagères et mettre en place un container à verre.

Sécurisation de la circulation dans Estaing

Suite à la réunion du 15/12/2009 entre les responsables de la DRGT, de la Gendarmerie et de la Municipalité une étude de vitesse a été réalisée dans la période du 6 avril au 12 avril aux entrées d'Estaing sur le RD 920.

Les résultats font apparaître un pourcentage de véhicules en excès de vitesse:

- secteur vers RD920 Estaing côté Entraygues :
 - * en sortie : de **65 % avec une vitesse moyenne de 53 km/h**
 - * en entrée : de **43 % avec une vitesse moyenne de 48 km/h**
- secteur vers RD920 Estaing côté Espalion :
 - * en sortie : de **55 % avec une vitesse moyenne de 51 km/h**
 - * en entrée : de **37 % avec une vitesse moyenne de 48 km/h**

Au vu de ces statistiques, compte tenu de la configuration particulière des lieux « étroitesse de la voie, impossibilité de trottoirs aux lieux les plus critiques, absence de visibilité, distance de freinage nécessaire » le conseil municipal demande qu'une solution soit apportée au plus tôt afin de sécuriser la traversée d'Estaing.

Tondeuse autotractée.

Mr Alaux expose au Conseil après comparaison avec les devis d'entreprises contactées pour assurer l'entretien **annuel** de la tonte des espaces verts du stade et du camping, l'acquisition de la tondeuse autotractée s'est révélée plus économique d'autant que le choix du matériel retenu permet d'avoir des options d'origine mini benne, aspirateur et éventuellement girobroyeur.

La conduite des engins communaux minipelle et tondeuse nécessite l'obtention pour les agents du CACES. C'est ce qu'ils ont passé avec succès les 26 et 27 avril 2010.

TOURISME

Mr Samper fait le compte rendu de la réunion du Pays du Haut Rouergue du 16 avril au cours de laquelle a été évoquée la mise en place du PER (*Pôle d'Excellence Rural*) pour les 3 années à venir permettant des financements de projets liés à l'aménagement du GR65, entre Saint-Chély d'Aubrac et Conques, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce pôle d'excellence rural permettrait d'obtenir des crédits intéressants liés à la signalétique, la sécurité et le bien être sur le Chemin, ainsi que pour l'hébergement qu'il soit d'initiative privé ou de collectivités locales.

La commune, considérant l'intérêt économique que représente cette activité, lance un projet d'agrandissement du Gîte. La mission d'étude de faisabilité et d'avant projet sommaire a été confié au Cabinet d'architectes ROZIER à Espalion. La décision définitive devant intervenir au plus tôt.

Topoguide – Belles Ballades en Aveyron

Mr Samper fait état de la réunion du 15 avril à Espalion relative à la réalisation du topoguide **Belles Ballades en Aveyron** qui concerne les cantons d'Estaing et d'Espalion sous l'égide du SIVOM d'Espalion et des Offices de Tourisme respectifs.

Celui ci sera édité en septembre avec pour Estaing 4 circuits validés par le Comité Départemental de la Randonnée : « Circuit des deux Vallées 11 km 500 (Entre Lot et Coussane), Les chapelles et le vignoble 7km200, Le village d'Annat 9km500 (entre Coussane et Liacouze), La Croix Marie ou le tour du Combayre 3km500.

Du fait de leur inscription sur le topoguide, la signalétique de ces circuits sera pris en charge à 100 % par le Conseil Général (fourniture matériel et mise en place).

Guide de visite du Bourg d'Estaing

Mr Dijols présente au Conseil le guide qui a été réalisé avec la participation de la Commission municipale, de l'office de Tourisme et de bénévoles. Le conseil après en avoir délibéré considérant la qualité et l'intérêt de ce document décide de prendre en charge son édition à 15 000 exemplaires pour un coût de 1 835.86 € (Impimerie Burlat).

Piscine

Mr Le Maire informe le conseil du recrutement pour le mois de juillet d'Elodie Fournier et le mois d'août de Thiphaine Jouanlanne pour la régie. Le MNS est en cours de recrutement.

Développement touristique

Mr Le Maire informe le conseil de la visite de Mr Castan directeur du Comité départemental du tourisme pour avoir son avis sur les aménagements touristiques à Estaing dans le cadre de la Carte communale.

Il apparaît que des aménagements judicieux en bordure du Lot contribueraient à l'accueil touristique et à l'attractivité de la Commune.

Le secteur de Carmarans (le Paradou) pourrait réunir les conditions à l'implantation d'une unité touristique.

Par ailleurs le site du camping municipal bénéficie également d'un environnement exceptionnel

Mr Castan a précisé par ailleurs que le groupe « Pierre & Vacances » avait sélectionné Estaing comme lieu d'implantation d'une structure d'hébergement touristique en investissement propre mais qu'une fin de non recevoir de la Municipalité précédente n'avait pas permis de concrétiser ce projet qui s'est implanté dans le Gers au lac de « Marciac ».

Guide des plus Beaux Villages en Aveyron

Mr le Maire présente au conseil le Guide des 10 plus Beaux Villages en Aveyron que l'association départementale souhaite réaliser.

Il serait édité à 100 000 exemplaires et chaque commune devrait en acquérir 10 000 € pour un montant de 1 834.97 €. Le CM donne un avis favorable.

Questions diverses

Convention ARSA Base

Sur proposition de Mr Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention, ci-annexée, à intervenir avec l'ARSA Base pour effectuer des essais automobiles sur la voie d'intérêt communautaire n° 3 et 18 (ancienne route du Nayrac) en ce qui concerne la partie située sur le territoire de la Commune d'Estaing. La même convention interviendra entre la Communauté de Communes d'Estaing et la commune du Nayrac.

Columbarium

Mr Le Maire présente au conseil le projet de columbarium qui serait installé à l'emplacement de la concession rétrocédée à la Commune par Mr Rucheton Marcel.

Un jardin du souvenir y serait également aménagé. Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce projet pour un montant de 6 384 € qui serait réalisé par l'entreprise BONAL Jean-Charles.

La séance est levée à 1 h 30